

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

**Délibération n°28/2023**

**OBJET : Attribution de subventions aux associations**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

*l'an deux mil vingt-trois*

*le : jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023*

*le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER*

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 Mai 2023.*

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie**

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS : BERARD Nicolas, LAMBERT Adrien**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**A été nommée secrétaire de séance : Sandra FLOQUET**

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention aux associations suivantes ayant récemment rempli leurs obligations réglementaires :

Associations	Montant
Association Sportive Scientrier Arenthon	400 euros
Chorale l'Émbelie	200 euros
Handisport	100 euros
Les amis des sentiers	400 euros
Association des Parents d'élèves	2 200 euros
Les z'amis de chentry	400 euros

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** les subventions ci-dessus exposées.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

*Floquet*



Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux